



LA QUALIFICATION DE L'OFFRE : LE LABEL « VIGNOBLES & DÉCOUVERTES »

Le label « Vignobles & Découvertes » a été lancé en 2009 afin de structurer l'offre œnotouristique du territoire français. Il est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France sur recommandation du **Conseil Supérieur de l'Œnotourisme présidée par Florence Cathiard**. Aujourd'hui, 57 destinations disposent de ce label national.

Elles rassemblent un réseau d'acteurs du monde œnotouristique : hébergement, restaurant, cave, patrimoine, activités et événements... Les visiteurs ont ainsi à leur disposition les éléments essentiels à la réussite d'un séjour de qualité dans les vignobles français. L'offre œnotouristique qualifiée et valorisée par le label favorise la pratique des courts séjours et des week-ends, répondant à la demande de ces touristes.

Ce label confère une meilleure structuration de l'offre œnotouristique des territoires labellisés tout en la qualifiant, car tous les partenaires labellisés s'engagent à respecter les exigences définies par le cahier des charges du label. Cette meilleure structuration a pour but d'accroître la fréquentation et la consommation touristique sur des destinations rendues plus attractives tout en développant le débouché tourisme pour la filière viticole. Chacune des destinations offre des attraits touristiques majeurs et leur visibilité viticole et touristique en font des destinations pionnières en matière d'œnotourisme, tant pour la clientèle nationale qu'internationale.